

L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ (AAH)

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui garantit un revenu minimum aux personnes en situation de handicap ayant des ressources modestes. Elle permet de faire face aux dépenses de la vie courante. Elle est attribuée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), après évaluation du dossier par la MDPH. Elle est ensuite versée par la Caf ou la MSA, selon le régime de la personne.

L'AAH peut être accordée aux personnes en situation de handicap qui remplissent des conditions liées à l'âge, au taux d'incapacité, à la résidence en France et aux ressources. Il faut généralement avoir au moins 20 ans. L'AAH peut toutefois être demandée dès 16 ans si la personne n'est plus considérée comme à charge pour les prestations familiales.

Le taux d'incapacité est évalué par la MDPH :

si le taux d'incapacité est d'au moins 80 %, la personne peut bénéficier de l'AAH ;
si le taux d'incapacité est compris entre 50 % et 79 %, la personne doit aussi rencontrer une restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi, c'est-à-dire des difficultés importantes et durables pour accéder ou se maintenir dans un emploi en milieu ordinaire.

Le montant de l'AAH dépend des ressources de la personne. Elle peut être versée à taux plein ou en complément d'autres revenus. Depuis le 1er avril 2026, le montant maximum de l'AAH à taux plein est de 1 041,59 € par mois pour une personne sans autres revenus. Ce montant est revalorisé chaque année, généralement au mois d'avril.

La demande d'AAH se fait auprès de la MDPH du département de résidence. La décision est prise par la CDAPH. Si l'aide est accordée, elle est versée par la Caf ou la MSA selon le régime de la personne.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12242>

Les Maisons Départementales des Personnes en situation de Handicap (MDPH) - Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA):

66 avenue du Maine
75014 - Paris

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>